

Concours du Mérite Agricole pour cette année
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES
SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Il est bon de dissiper l'erreur assez généralement répandue, que les terres montagneuses, accidentées ou rocheuses comme il en existe beaucoup dans les Cantons de l'Est et les terres peu favorisées, soit par la nature du sol, soit par leur éloignement du marché, ne peuvent être admises à ces concours.

C'est là une erreur vraiment déplorable. Ces concours sont destinés à encourager la culture payante, quelles que soient les circonstances ou la nature du sol. Dans de tels cas, lorsque la culture est possible, c'est uniquement parce qu'on peut la rendre rémunératrice. Il s'en suit donc que celui qui fait le mieux valoir sa terre, au point de vue pécuniaire, est un modèle à imiter et dont le mérite doit être reconnu.

Le concours provincial de Mérite Agricole ouvert cette année aux comtés de Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Drummond, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, St-Hyacinthe, St-Jean, Verchères et Yamaska, obtiendra, nous l'espérons, un grand succès, et nous ne doutons pas que les concurrents ne soient nombreux. Nous en dirons autant des concours de comtés et de paroisses que doivent ouvrir chacune des sociétés d'agriculture des comtés d'Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata et Wolfe (16 comtés), pour les terres les mieux tenues. Dans chacun de ces comtés des prix s'élevant à au moins \$250.00 devront être offerts aux membres de leurs sociétés d'agriculture respectives.

La lettre suivante de l'honorable M. Joly de Lotbinière, adressée aux diverses sociétés d'agriculture, contient d'utiles renseignements concernant ces concours :

Département d'Agriculture et de Colonisation.

Québec, 27 février 1891

Mon cher Monsieur,—Au cas où j'aurais omis de vous envoyer le rapport du premier concours agricole, je vous l'envoie maintenant.

Vous verrez qu'il n'y a rien qui empêche les fermes où l'industrie laitière ou l'élevage des animaux domine de concourir avec les mêmes chances de succès que les terres où l'on cultive les céréales. Je vous renvoie sur ce point au rapport des juges sur la ferme Trenholm, No 6, page 30 et sur la ferme Nesbitt No 7, page 34.

Nous visons aux résultats pratiques. Voyez page 5. J'espère que chaque fois que l'occasion s'en présentera, vous expliquerez la chose à ceux qui, sans doute, suivent volontiers vos conseils.

Sincèrement à vous, H. JOLY DE LOTBINIÈRE.

On peut obtenir une copie du rapport des juges en s'adressant au département d'agriculture, à Québec.

Pour les blanes d'entrées, s'adresser au plus tôt au soussecrétaire. Un dernier délai, fixé au 15 mai pour recevoir ces entrées, vient d'être accordé. ED. A. BARNARD.

Entrées au Concours du Mérite Agricole.

LA DATE DES ENTRÉES AU CONCOURS DU MÉRITE
AGRICOLE VIENT D'ÊTRE PROLONGÉE JUSQU'AU 15 MAI
PROCHAIN.

Prière aux concurrents de se hâter le plus possible, car,
après cette date, nulle entrée ne sera reçue.

ED. A. BARNARD,
Secrétaire du Conseil d'agriculture,
Directeur du Journal d'agriculture.

Québec, 9 avril 1891.

Prix offerts pour le meilleur ensilage.

Monsieur le Président de la
Société d'Agriculture du Comté de

P. Q.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil

d'Agriculture offre les prix suivants à distribuer cette année d'ici au 15 décembre prochain—aux membres de votre société d'agriculture qui construiront cette année les meilleurs silos et montreront l'ensilage le mieux conservé au premier décembre prochain.

Dans les comtés où il n'y a qu'une seule société, quatre prix..... \$15.00 \$10.00 \$6.00 \$5.00

Dans les comtés où il y a deux sociétés, pour chaque société trois prix..... \$8.00 \$6.00 \$4.00

Dans les comtés où il y a deux subdivisions A et B, par subdivision..... \$10.00 \$6.00 \$4.00

Votre société devra nommer un seul ou plusieurs juges chargés de faire l'examen des silos et de l'ensilage des concurrents.

Vous transmettez à ce département, le ou avant le 15 septembre prochain, le nom et l'adresse du juge ou des juges ainsi nommés, afin que nous puissions leur adresser une formule du rapport en double que MM. les juges auront à faire, dont une copie pour la société d'agriculture et l'autre pour ce département.

Sur réception de ce rapport, le montant des prix octroyés sera envoyé à votre société, qui n'aura pas d'autres dépenses que les frais des juges.

Le département espère que les sociétés d'agriculture s'empresseront de seconder cette entreprise dont l'utilité est incontestable, et que les résultats obtenus cette année seront de nature à encourager de plus grands efforts de la part du gouvernement dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ED. A. BARNARD.

Secrétaire du conseil d'agriculture
et directeur du Journal d'agriculture.

**Délibérations du Conseil d'Agriculture de la Province
de Québec, à sa réunion des 11 et 12 mars 1891.**

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 20 mars, 1891, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 21 mars, 1881.

No 177. Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil d'Agriculture.

L'Honorable Commissaire des Travaux Publics, dans un mémoire en date du (20) vingt mars courant, (1891), recommande que les résolutions du Conseil d'Agriculture, dont copie est annexée au dit mémoire, adoptées par le dit Conseil d'Agriculture à ses séances du 11 et 12 mars courant, soient adoptées en conformité des dispositions de l'article 1614 des statuts refondus.

Certifié.

(Signé) GUSTAVE GRENIER.
Greffier Conseil Exécutif.

SÉANCE DU 11 MARS.

Le Conseil se réunit sous la présidence de l'Honorable M. Joly de Lotbinière, dans la chambre No 119 des bâtisses du Parlement à Québec, à 10 heures A. M.

Sont présents : les honorables MM. G. Ouimet et S. Syvestre, MM. J. Pilon, Vice-président, S. N. Blackwood, A. Casgrain, E. Casgrain, I. J. A. Marsan, Jérémie Décarri, Robert Ness, Ant. Rocheleau, Urgèle Valois, C. N. Pélouquin, Joseph Ricard, H. D. Moore, et J. I. Tarte membres du Conseil.

Monsieur J. A. Couture, M. V. du Conseil d'Agriculture était aussi présent.